

Montrouge, le 20 décembre 2021 – N° 165/H030

Synthèse du bureau du Cnis du 16 décembre 2021

Le bureau du Cnis s'est déroulé en vidéoconférence le 16 décembre 2021 sous la présidence de Patrice Duran.

Patrice Duran a ouvert la séance en rappelant que le premier point de l'ordre du jour serait consacré à la **production de statistiques publiques dans le domaine de la santé et de la solidarité** et a donné la parole à la **mission conjointe Igas – IG Insee** pour une présentation de la [cartographie](#)¹ qu'ils ont réalisée sur ce champ et des recommandations de leur rapport.

Le périmètre retenu par la mission englobe tous les organismes qui produisent ou diffusent régulièrement des statistiques à des fins d'information générale. La mission a cartographié les principales sources statistiques existantes et leurs principaux usages, et elle a mis en évidence les principales difficultés ou redondances, ainsi que recensé les besoins non satisfaits (santé de l'enfant, état de santé et itinéraire professionnel, articulation chômage - invalidité - retraite en fin de carrière, soins aux personnes âgées dépendantes à domicile ou en Ehpad, situation des étudiants et des populations en grande pauvreté, personnes en situation de mal-logement...). Les principales recommandations du rapport sont d'améliorer la gouvernance de la fonction statistique, au sein du ministère mais aussi en mobilisant le Cnis et le comité du label ; d'enrichir la production statistique pour mieux répondre aux besoins d'évaluation des politiques publiques, par le développement d'appariements, une publication annuelle des comptes de l'autonomie et plus régulière de ceux de la prévention, notamment ; de renforcer les garanties de fiabilité et d'augmenter les moyens de la Drees pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions de SSM.

Outre la Drees et les services et opérateurs du secteur, **ce rapport implique le Cnis pour une meilleure coordination des organismes produisant des statistiques publiques en matière sanitaire et sociale**, de manière convergente avec la nouvelle démarche de l'Autorité de la Statistique publique (ASP). Progressivement, le Cnis « ira chercher » les opérateurs pour qu'ils communiquent leurs programmes de travail, déclarent leurs enquêtes et participent aux échanges du Cnis sur les thèmes.

Fabrice Lenglard, directeur de la Drees, a ensuite présenté son plan d'action, les changements de périmètre et les réorganisations en cours avec leurs implications en termes d'effectifs. Il est bien prévu d'utiliser les COG et les COP des opérateurs comme levier pour accroître la coordination, et de structurer davantage sous l'égide du secrétariat général les relations entre la Drees et les agences régionales de santé, par exemple. La Drees est volontaire pour développer les appariements et le dispositif d'observation de populations mal suivies, pour prendre en charge le pilotage de nouvelles enquêtes comme celles sur l'aide alimentaire. Les enrichissements de la production statistique qui requièrent la collaboration d'autres organismes disposant des compétences médicales ou techniques nécessaires (c'est notamment le cas de la prévention) risquent de prendre plus de temps. La Drees attire l'attention sur les moyens nécessaires à l'exercice de ses nouvelles missions (en particulier celui d'administrateur ministériel des données).

Le débat a porté sur l'accès des données aux chercheurs, qui ont du mal à se repérer entre ce qui relève de la plateforme des données de santé, avec un identifiant spécifique, et ce qui se trouve au CASD, deux univers qui ne communiquent pas facilement. La Drees a indiqué qu'elle s'attellera dès 2022 aux questions juridiques qui empêchent aujourd'hui de mettre l'EDP Santé à la disposition des

¹<https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article839>

chercheurs. Le lancement d'un groupe de travail du Cnis, qui avait été évoqué avant la remise du rapport des inspections, semble prématuré au moment où la Drees s'engage dans un plan d'action. Le périmètre du rapport a aussi été questionné, avec le regret qu'il n'inclue pas les données de recherche épidémiologique, pourtant à rapprocher des statistiques.

Patrice Duran a salué la clarté du rapport, attendu dans ce domaine essentiel de l'action publique, et a conclu sur le rôle majeur des SSM, plus à même de créer de la transversalité que les autres services ministériels.

Le deuxième point était consacré à une présentation du projet de **mandat de groupe de travail du Cnis sur l'observation et la mesure des discriminations**. Patrice Duran a annoncé le président, **Michel Villac**, et ses trois rapporteurs, Sylvie Le Minez (Insee), Patrick Simon (Ined) et Martin Clément (services de la Défenseure des droits). Pour faire suite à l'avis n° 7 du moyen terme qui soulignait « la menace que constituent les discriminations pour la cohésion sociale », ce GT aura pour mission de préciser les différentes formes de discrimination et la manière de les repérer dans les statistiques, dresser un état des lieux des statistiques existantes pour en rendre compte et formuler des recommandations pour améliorer l'observation et la mesure de tels phénomènes.

Plusieurs membres du bureau, organisations syndicales et chercheurs notamment, ont salué cette initiative, proposant de s'y associer ou de faire circuler l'information. Ne pas laisser croire cependant que toute discrimination soit mesurable. Fort de l'expérience du séminaire du Cnis sur les discriminations dans le domaine de l'emploi, qu'il avait présidé en 2016, Jean-Christophe Scieberras souligne qu'il faut associer des représentants des organisations syndicales et professionnelles dans le groupe, et qu'il serait intéressant de suivre statistiquement le coût économique des discriminations.

Au point 3, après une rapide présentation du **bilan de l'année écoulée et des projets d'orientations** transversales du Cnis pour 2022, **Patrice Duran** a passé la parole aux présidents de commission, pour rendre compte des travaux et perspectives pour leur commission.

Sur le bilan 2021, le représentant de la CGT a considéré, à propos du projet de l'Insee d'introduire dans le recensement une question sur le lieu de naissance des parents, que l'avis de la commission Démographie et questions sociales ne prenait pas suffisamment en compte les réserves émises par la CGT et la Ligue des droits de l'homme. Le président de la commission, Jean-Philippe Vinquant, a précisé que le débat avait été soigneusement organisé en commission pour que chacun puisse s'exprimer, que des demandes fortes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, de la Défenseure des droits, de démographes et de chercheurs se sont exprimées en faveur de l'introduction de cette question, et que l'avis reflétait le résultat de ce débat. Roxane Silberman, présente en commission, a confirmé que la balance entre les « pour » et les « contre » ou avantages/risques des nouvelles questions avait évolué depuis les premiers débats sur ce sujet il y a 10 ans.

Roxane Silberman a ensuite rendu compte des **travaux de l'ESAC** (European statistical advisory committee), en particulier l'examen du bilan de la mise en œuvre du programme statistique européen 2013-2020, qui pointe notamment le défi non résolu de la nécessaire priorisation des opérations statistiques, alors que la demande va fortement augmenter avec les besoins des territoires et de nouveaux domaines du côté de l'environnement et de la santé. Il est urgent d'établir de nouveaux mécanismes, avec un réseau d'instances d'utilisateurs. Une réunion de ces instances aura d'ailleurs lieu en octobre 2022 à Rome.

Jean-Luc Tavernier a brièvement présenté les **principales publications du SSP** qui ont fait parler d'elles ces derniers mois. Il a souligné une activité très dense et souligné la parution de trois *Insee Références* : France, portrait social ; Les entreprises en France ; Sécurité et société.

Au titre des **actualités du Cnis**, François Guillaumat-Tailliet a indiqué le thème proposé lors de la prochaine Assemblée plénière, le 8 février : économie verte et transition écologique, en amont d'une intercommission ou d'un séminaire en fin d'année prochaine. Avant cela, la rencontre sur les appariements aura lieu le 28 janvier, si possible en présentiel à Bercy, sinon en vidéoconférence. Son programme est désormais bouclé. Patrice Duran a conclu en annonçant que le colloque sur les panels et cohortes a été reprogrammé au 18 mai 2022 à Bercy.